

# ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

*(Basée sur le formulaire « Évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 » mis en ligne par la préfecture de Haute-Loire)*

Nom et prénom du demandeur : .....AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE.....  
 Adresse : .....ZA Le Pré du Milieu.....  
 .....43 210 BAS EN BASSET.....

Nature (libellé) et localisation cartographique du projet :  
 ..... Création d'une unité industrielle de fabrication d'emballages souples en polyéthylène par extrusion et  
 sacherie sur la ZA Piroilles, à Beauzac (43 590).....  
 Cf. localisation en PJ n°1 et 2.....

## I- PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET ET DU(DES) SITE(S) :

1 – Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 :

A- Le projet se situe-t-il à l'intérieur d'un site :  OUI       NON

Si OUI,  
 Nom du site : .....GORGES DE LA LOIRE....(Directive Oiseaux).....  
 Numéro du site : FR8312009

Nom du site : .....  
 Numéro du site : FR83 \_ \_ \_ \_ \_

B- 1) Le projet se situe-t-il à moins de 2 km d'un ou plusieurs site(s) :  OUI       NON

Si OUI,  
 Nom du site (1) : .....  
 Numéro du site (1) : FR83 \_ \_ \_ \_ \_

Nom du site (2) : .....  
 Numéro du site (2) : FR83 \_ \_ \_ \_ \_

B- 2) Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur ce (ces) site(s) :  OUI       NON

Si "non", expliquez les raisons : .....

C- Le projet est-il susceptible d'avoir un impact sur des sites distants de plus de 2 km :  OUI       NON

**Si vous avez répondu "NON" à l'ensemble des questions de la partie I, veuillez compléter directement la conclusion, en page 4 de ce formulaire.**

2 - Listez les habitats et les espèces emblématiques, d'intérêt communautaire ou prioritaire, présents sur le ou les sites, en regard des enjeux du (des) document(s) d'objectifs :

Nom du site	Nom commun de l'habitat ou de l'espèce	Code de l'habitat	Localisation (*)
Gorges de la Loire	A023 Bihoreau gris	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
	A026 Aigrette garzette	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
	A029 Héron pourpré	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
	A030 Cigogne noire	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
	<b>A031</b> <b>Cigogne blanche</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
	<b>A072</b> <b>Bondrée apivore</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
	<b>A073</b> <b>Milan noir</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Espèce <b>présente</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire, site d'hivernage)

<b>A074</b> <b>Milan royal</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>modérément potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
A078 Vautour fauve	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A080</b> <b>Circaète-Jean-le-Blanc</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
A081 Busard des roseaux	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A082</b> <b>Busard Saint-Martin</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire, site d'hivernage)
<b>A084</b> <b>Busard cendré</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
A091 Aigle royal	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A092 Aigle botté	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A094 Balbuzard pêcheur	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A098</b> <b>Faucon émerillon</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
A103 Faucon pèlerin	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A127 Grue cendrée	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A131 Echasse blanche	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A132 Avocette élégante	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A140 Pluvier doré	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A151 Combattant varié	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A157 Barge rousse	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A166 Chevalier sylvain	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A177 Mouette pygmée	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A193 Sterne pierregarin	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A196 Guifette moustac	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A197 Guifette noire	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A215 Grand-duc d'Europe	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A222 Hibou des marais	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A224</b> <b>Engoulevent d'Europe</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (site de reproduction, étape migratoire)
A229 Martin-pêcheur d'Europe	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
A236 Pic noir	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A246</b> <b>Alouette lulu</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Espèce <b>présente</b> dans l'environnement du projet (site de reproduction, étape migratoire, site d'hivernage)
<b>A255</b> <b>Pipit rousseline</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)
A302 Fauvette pitchou	Non concerné (directive oiseaux)	Présence potentielle nulle dans l'environnement du projet
<b>A338</b> <b>Pie-grièche écorcheur</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (site de reproduction, étape migratoire)
<b>A379</b> <b>Bruant ortolan</b>	Non concerné (directive oiseaux)	Présence <b>faiblement potentielle</b> dans l'environnement du projet (étape migratoire)

(\*) : Source « NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000 ZPS "GORGES DE LA LOIRE" - FR 8312009, VERSION 2 - JUIN 2010 » réalisée lors de l'extension de la ZA de Pirolles. Cf. étude en PJ n°13-1.

## II- EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET SUR LE(S) SITE(S) :

1 – Description des travaux, ouvrage(s) ou activité(s) générés(s) : .....

La société AUVERGNE PLASTIQUE INDUSTRIE exploite depuis plus de 20 ans à Bas en Basset des activités d'extrusion plastique pour la fabrication de gaines/films en polyéthylène. Les activités mises en œuvre sont l'extrusion, la sacherie et le marquage en ligne. L'entreprise connaît une croissance annuelle importante et ne peut plus accueillir son développement sur le site de Bas en Basset qui arrive à saturation.

Les Dirigeants ont donc fait le choix de s'implanter sur un terrain de la zone d'activités de Pirolles à Beauzac, non loin du site d'exploitation actuel, afin d'y édifier un bâtiment industriel de 8 242 m<sup>2</sup> et pouvant accueillir le parc actuel de machines et les investissements mobiliers à venir. Le terrain a une surface de 25 790 m<sup>2</sup>.

Le parc machines sera alors composé de 10 extrudeuses ou co-extrudeuses et de 5 soudeuses, permettant de transformer jusqu'à 60 tonnes par jour de polyéthylène (50 t/j extrudées et 10 t/j en sacherie). Le site réalisera également une activité de marquage en ligne par flexographie (consommation d'encre et diluant : 3,5 kg/j).

Le terrain choisi pour le projet est localisé sur l'extension de la ZA de Pirolles, à Beauzac, réalisée par la communauté de communes des Marches du Velay. Les travaux de préparation de la plateforme, des réseaux enterrés et des voiries de la zone ont été réalisés par la communauté de communes.

Les travaux nécessaires à l'implantation du projet (mise à niveau de la plateforme, construction du bâtiment, aménagement des réseaux et des voiries internes, aménagement paysagers) sont prévus à partir de la fin de l'année 2018 et dureront 10 mois environ.

En phase d'exploitation, aucun rejet chronique significatif dans l'air, l'eau ou les sols n'est à prévoir (quelques rejets aériens non significatifs de fumées de décomposition thermique du polyéthylène et de COV dus à l'activité de marquage).

### Pour les travaux et les ouvrages :

emprise : 2,5 ha  
\_\_\_\_\_ mètres linéaires

durée : .....  
période : de ..... à .....

### Pour les activités :

emprise : \_\_\_\_\_ ha \_\_\_\_ a \_\_\_\_ ca  
\_\_\_\_\_ mètres linéaires

durée : .....  
période : de ..... à .....

Nombre de participants estimés (1ère édition), ou présents à l'édition antérieure :

1ère édition : .....  édition antérieure : .....

Nombre de spectateurs estimés (1ère édition), ou présents à l'édition antérieure :

1ère édition : .....  édition antérieure : .....

2 – Le projet a-t-il des incidences (effets) sur les habitats et/ou les espèces ayant justifiés la désignation du (des) site(s) :

Effet(s) temporaire(s) :  OUI  NON

Si "oui", décrivez-en les aspects : .....

Si "non", expliquez les raisons : .....

Les effets temporaires potentiels sur les 13 espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes dans l'environnement du projet concerneraient la phase de travaux. Aucun effet temporaire en phase d'exploitation n'est à prévoir.

Les effets temporaires pourraient être liés à :

- La dégradation et consommation d'espaces naturels :

Cet effet a eu lieu lors de l'extension de la ZA de Pirolles. Des mesures de compensation ont été mises en œuvre afin de réduire cet effet à un niveau acceptable (Cf. conclusions de la « NOTICE D' INCIDENCES NATURA 2000 ZPS "GORGES DE LA LOIRE" - FR 8312009, VERSION 2 - JUIN 2010 » réalisée lors de l'extension de la ZA de Pirolles.)

Cet impact est donc nul en ce qui concerne le projet.

- La modification de l'attractivité écologique du site :

Cet effet a eu lieu lors de l'extension de la ZA de Pirolles. Des mesures de compensation ont été mises en œuvre afin de réduire cet effet à un niveau acceptable (Cf. conclusions de la « NOTICE D' INCIDENCES NATURA 2000 ZPS "GORGES DE LA LOIRE" - FR 8312009, VERSION 2 - JUIN 2010 » réalisée lors de l'extension de la ZA de Pirolles.)

Cet impact est donc nul en ce qui concerne le projet.

- Les perturbations de la faune par l'activité des travaux (bruits, mouvements, lumières) :

Le démarrage d'un chantier conduit à la fuite de la faune. Notons que parmi les 13 espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes, 2 ont été observées dans l'environnement du site du projet lors de l'étude d'incidences réalisée pour l'extension de la zone d'activités de Pirolles, 1 a une présence modérément potentielle et 10 n'ont qu'une présence faiblement potentielle.

Les oiseaux d'intérêt communautaire potentiellement présents demeurent moyennement sensibles au dérangement engendré par les activités humaines, sauf en périodes de reproduction sur les sites de nidification. Aucun site de nidification n'est présent sur le terrain du projet. Cet impact est donc nul.

- La fragmentation des milieux et perte de connectivité :

Le projet n'entraîne pas la fragmentation d'un milieu, ni la perte d'un corridor biologique notable.

Cet impact est donc nul.

- Les pollutions éventuelles

D'une manière générale, les travaux et aménagements d'un projet peuvent engendrer des pollutions ponctuelles dues aux engins de chantier ainsi qu'au traitement de revêtement de la chaussée et de la construction des bâtiments. Les milieux aquatiques sont les habitats les plus sensibles à ce type de problème.

La protection des milieux naturels est intégrée aux cahiers des charges des différentes entreprises intervenantes.

Aucun milieu aquatique n'est présent sur le site du projet.

Cet impact est donc nul.

Effet(s) permanent(s) :  OUI  NON

Si "oui", décrivez-en les aspects : .....

Si "non", expliquez les raisons : .....

L'exploitation du projet pourrait engendrer un dérangement de l'avifaune par ses activités (émissions de bruit, mouvement, lumière) et par les pollutions diffuses potentielles.

L'activité projetée est peu bruyante et essentiellement contenue à l'intérieur des locaux. Elle engendrera peu de mouvements à l'extérieur, ainsi qu'un éclairage nocturne non significatif.

En outre, aucun rejet chronique significatif dans l'air, l'eau ou les sols n'est à prévoir (quelques rejets aériens non significatifs de fumées de décomposition thermique du polyéthylène et de COV dus à l'activité de marquage).

Les effets permanents potentiels sur les 13 espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes dans l'environnement du projet sont considérés comme négligeables.

Effet(s) direct(s) :  OUI  NON

Si "oui", décrivez-en les aspects : .....

Si "non", expliquez les raisons : .....

Aucun autre effet direct que ceux déjà abordés dans les paragraphes « effets temporaires » et « effets permanents » n'est à prévoir.

Effet(s) indirect(s) :  OUI  NON

Si "oui", décrivez-en les aspects : .....

.....

Si "non", expliquez les raisons : .....

Aucun autre effet indirect que ceux déjà abordés dans les paragraphes « effets temporaires » et « effets permanents » n'est à prévoir.

.....

**Effet(s) cumulé(s) avec d'autre(s) projet(s) de travaux, d'ouvrages ou d'activités, que vous portez :**

OUI  NON

Si "oui", décrivez-en les aspects : .....

.....

Si "non", expliquez les raisons : .....Aucun autre projet porté.....

**Conclusion :**

En regard de ce qui précède, le projet a-t-il des incidences (effets) sur la conservation des habitats et/ou des espèces ayant justifiés la désignation du (des) site(s) :

OUI  NON

3 – Si oui, le projet intègre-t-il des mesures permettant :

D'éviter les incidences (effets) listées au II-2 :  OUI  NON  SANS OBJET

Si "oui", décrivez-en les aspects, les délais et les coûts de mise en œuvre : .....

.....

Si "non", expliquez les raisons : .....

.....

.....

De limiter les incidences (effets) listées au II-2 :  OUI  NON  SANS OBJET

Si "oui", décrivez-en les aspects, les délais et les coûts de mise en œuvre : .....

.....

Si "non", expliquez les raisons : .....

.....

.....

**Conclusion :**

Dans le cas où vous avez répondu par "NON" au I-1-A ainsi qu'au I-1-B, pensez-vous que le projet soit de nature à avoir une incidence sur le réseau de site(s) Natura 2000 :

OUI  NON

Dans les autres cas, pensez-vous que les mesures ci-dessus énoncées contrebalancent les incidences (effets) mis en évidence au II-2 :

OUI  NON

Fait à ....., le.....

(Signature du demandeur)